

A LIRE

dans ce numéro :

La Semaine ..... P. 2-3

Le débat sur le logement P. 5

Page féminine ..... P. 6

News Digest ..... P. 8



VOL. XXX — No 48

Montréal, 17 décembre 1954

LE SEUL  
MOYEN

Faites - nous parvenir  
des nouvelles de votre  
centre: c'est le seul  
moyen pour que les  
abonnés de vos syndi-  
cats les trouvent dans  
**LE TRAVAIL**

# MENACE DE GREVE DANS LE TEXTILE

## M. Pierre DesMarais et la moralité publique

Au cours d'une assemblée tenue sous les auspices de la Ligue d'Action civique, lors des récentes élections municipales, un orateur, M. Pacifique Plante, s'est plu à expliquer le sens et la portée de l'enquête sur la moralité publique. Par cette expression, "moralité publique", disait-il, il ne faut pas entendre seulement l'attitude de la police à l'égard du vice commercialisé, mais pour ainsi dire tous les gestes et actions que posent les administrateurs municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

On ne peut tenir rigueur à M. Plante d'avoir omis de mentionner spécifiquement l'attitude des administrateurs municipaux à l'égard des organisations syndicales qui représentent les employés de la Cité.

Mais M. Pierre Des Marais, devenu par la suite président du Comité Exécutif de la Cité de Montréal, présent sur l'estrade lors de l'allocution de M. Plante, a manqué, du fait de cette omission, la leçon de sa vie, s'il faut en croire les récentes déclarations de M. Des Marais, publiées dans le quotidien anglais The Herald, lundi et mardi dernier.

M. Des Marais aurait accusé les chefs du syndicalisme parmi les employés municipaux de recevoir un salaire de la Cité de Montréal pour combattre la Cité elle-même. M. Des Marais faisait sans doute allusion à certains votes hostiles à son administration par les représentants syndicaux à l'Hôtel de Ville.

Mais M. Des Marais est allé plus loin. Il est allé jusqu'à mettre en doute la nécessité de l'existence du syndicalisme, parce que, dit-il, des tentatives d'organisation dans l'industrie que je dirige, ont été infructueuses et que mes employés s'en portent bien. Je voudrais que les employés de la Cité soient traités comme ils sont dans mon imprimerie.

Les plus hautes autorités morales ont enseigné la nécessité pour les travailleurs de se grouper en associations syndicales pour mieux protéger leurs intérêts et s'intégrer davantage dans la communauté. Les lois ont fini par reconnaître l'existence du syndicalisme tandis que de nombreux hommes d'affaires reconnaissent non seulement le syndicalisme de fait mais admettent que ce dernier est devenu une institution nécessaire.

La déclaration de M. Des Marais ne constitue certes pas un encouragement à ses employés de l'Imprimerie Pierre Des Marais de s'organiser en syndicat ni à bien disposer les travailleurs en général à l'endroit de la nouvelle administration et cela au moment où elle réclame le concours de toutes les bonnes volontés.

L'attitude passée de M. Des Marais à l'endroit du syndicalisme explique les réticences des travailleurs et leur hésitation à accorder leur entier support aux candidats de la Ligue d'Action Civique lors des récentes élections. Seul, en effet, le candidat à la mairie, M. Jean Drapeau, avait reçu l'appui officiel du cartel syndical.

Les dernières déclarations de M. Des Marais ne laissent plus le doute possible quant à ses dispositions à l'endroit des travailleurs syndiqués: sans doute M. Des Marais s'est-il ménagé certains intérêts de l'autre côté de la clôture, mais il devra subir les réactions plus vives de ceux qui se trouvent de ce côté-ci.

Il sera difficile d'oublier que si les employés d'une entreprise privée peuvent se trouver sans défense parce qu'ils ne sont pas organisés et doivent subir les conditions que leur impose l'employeur sans appel à qui que ce soit, les employés de la Cité de Montréal sont actuellement solidement organisés et ils jouissent de la protection que peuvent leur accorder les lois ouvrières, et ils conservent l'ultime recours d'en appeler à l'électorat quand le moment sera venu.

Fernand Bouret

Les travailleurs du textile mécontents de la sentence arbitrale du juge Gaudet. — Me Théodore Lespérance soumet un rapport minoritaire. — Le salaire n'a pas suivi la hausse du coût de la vie tandis que les dividendes payés par la Dominion Textile atteignaient un record.

Environ 6,000 travailleurs du textile viennent de prendre un vote de grève par une majorité écrasante par suite du refus d'un tribunal d'arbitrage de se rendre à leurs demandes d'augmentation de salaires.

Ce vote de grève a été pris parmi les employés des quatre moulins de la Dominion Textile à Sherbrooke, Magog, Montmorency et Drummondville, au cours d'assemblées tenues dans chacun de ces centres après la publication de la sentence arbitrale rendue ces jours derniers recommandant le statu quo au sujet des salaires.

Le président du tribunal, M. le juge Gaudet a basé sa décision sur la situation qui, selon lui, prévaut dans le textile et a refu-

sé d'accorder la demande syndicale de 10 cents d'augmentation.

Dans le communiqué qu'il vient de nous faire parvenir, M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, déclare que les travailleurs du textile n'avaient pas d'autre alternative que de rejeter la recommandation du président du Tribunal et de prendre un vote de grève. Il est à noter que le vote secret a été de 98 pour cent en faveur de la grève alors que dans toutes les usines, pas moins de 95 p. 100 des travailleurs concernés ont pris part au vote.

### Le coût de la vie

Dans le communiqué dont nous donnons le texte plus bas, M. Gosselin précise que les ouvriers du textile n'ont pas été compensés pleinement pour l'augmentation du coût de la vie depuis 1946, ce qui signifie que les hausses successives du coût de la vie ont été plus élevées que les hausses de sa-

laire des travailleurs du textile depuis 1946.

### Des affaires prospères

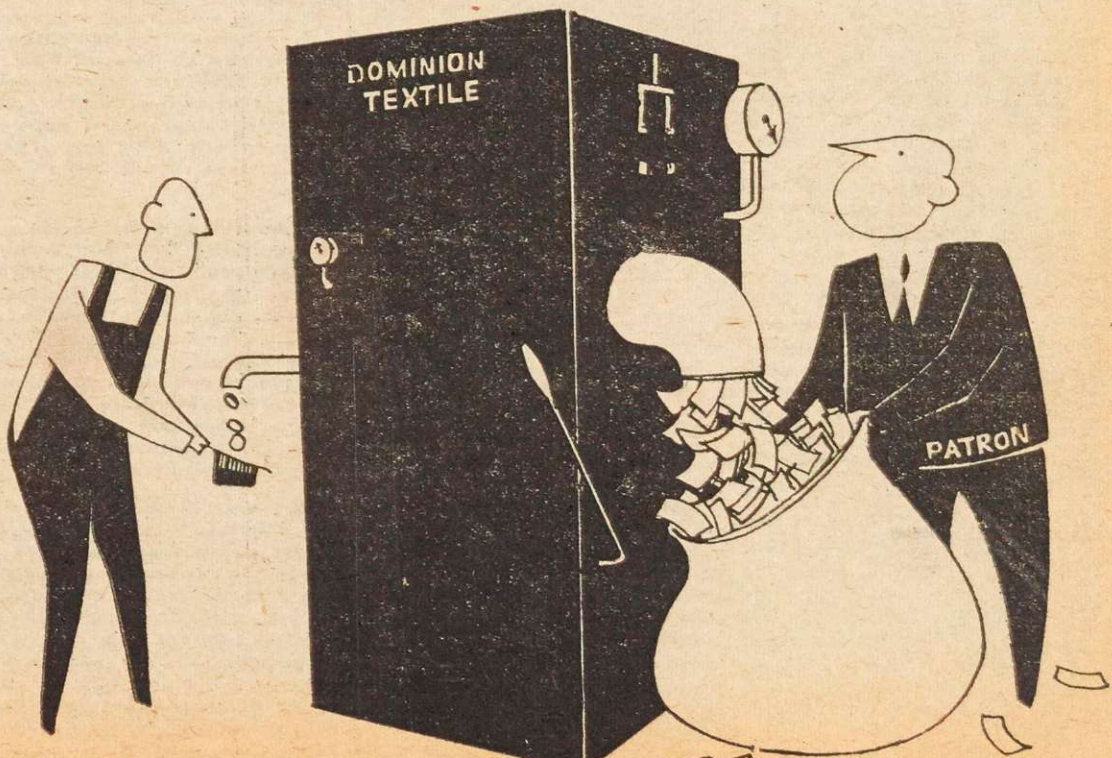
D'autre part, malgré ce que l'on appelle dans la presse capitaliste la crise du textile, la compagnie Dominion Textile aurait connu des gains fabuleux depuis 1946. D'après les chiffres fournis par M. Gosselin, les dividendes payés aux actionnaires atteignaient des records pendant cette période après la division des actions en 1948 de 9 pour 1. Durant la même période, les surplus accumulés passaient de 5 millions de dollars en 1947 à 15 millions de dollars en 1953, tandis que l'actif fixe de la compagnie augmentait de 17 millions et demi de dollars.

### Texte du communiqué

Une demande d'augmentation des salaires avait été faite par les employés en octobre 1953. Le Tribunal a siégé jusqu'en juin 1954,

(Suite à la page 7)

## PETITS SALAIRES... GROS DIVIDENDES...



On voudrait qu'un tel état de chose se perpétue à la Dominion Textile

## A LA DOMINION OILCLOTH

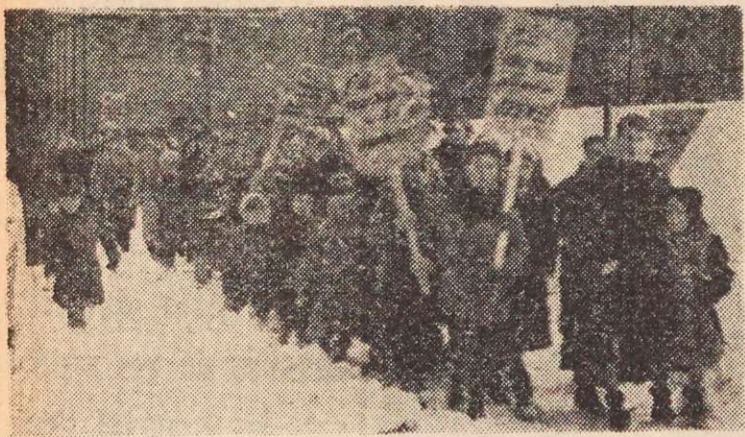


Photo prise lors de la parade des enfants des grévistes, la semaine dernière, autour des immeubles de la Dominion Oilcloth. A Montréal et à Farnham, la grève se poursuit sans incident et sans développement à l'heure actuelle.

## Lettre de Québec

## Le gouvernement a fait quelque chose — Mais a-t-il fait assez ?

par Pierre LAPORTE

QUÉBEC, 15. — Après 3 jours de débat et une quinzaine de discours sur l'habitation, il y a lieu de faire le point.

Demander si le gouvernement a fait quelque chose pour améliorer le problème du logement. S'il a fait assez pour empêcher au moins qu'il ne s'aggrave.

En 1948, à la veille des élections, il a fait voter quatre lois d'habitation. La première autorisait le gouvernement à payer une portion de l'intérêt sur des prêts hypothécaires consentis par certaines compagnies et institutions. La deuxième permettait aux municipalités de vendre pour un prix nominal des terrains pour y construire des habitations. La troisième autorisait les compagnies à consentir des prêts d'habitation à leurs employés. Et la quatrième ordonnait une enquête sur le problème du logement.

## Les résultats

Quels ont été, après six années, les résultats de ces quatre lois?

L'enquête sur le logement a duré quatre ans, a coûté \$125,000. Elle n'a rien donné. Ou plutôt elle nous a donné un rapport d'une incroyable insignifiance. Les commissaires ont conclu que ce qui retarde la construction d'habitation, ce n'est pas le manque d'argent, mais la rareté des matériaux. Ils ont affirmé que le crédit urbain nous conduirait tout droit au socialisme.

Le gouvernement lui-même a eu honte de ce rapport. Il ne l'a jamais publié. Aujourd'hui, il est enfoui au fond de quelque tiroir.

La Loi des municipalités et celle des compagnies n'ont donné que peu de résultats. On dit que 300 personnes seulement ont pu en profiter. M. Duplessis a d'ailleurs fait des reproches aux administrateurs municipaux et aux employeurs qui n'ont pas répondu à ce qu'on attendait d'eux.

## Une sur quatre

Il n'y a donc qu'une loi sur quatre, — celle qui paie une partie des intérêts, — qui a donné quelque chose. Ses résultats, tout le monde l'admet, sont satisfaisants.

Depuis 1948, plus de 28,000 propriétaires ont bénéficié de cette loi. Il n'est pas prouvé qu'ils n'avaient pas le moyen de se construire sans elle, mais il est évident que la perspective de recevoir chaque année un remboursement substantiel a dû en décider un grand nombre. A chacun de ces propriétaires, le gouvernement fait un cadeau de \$2,000. Pour acquiescer cette obligation, la province a déboursé jusqu'ici une somme de 10 millions de dollars. La somme globale qui est engagée, dépasse 45 millions de dollars.

On nous dit de plus que plusieurs municipalités ont fait des

travaux qui auraient peut-être attendu longtemps sans aiguillon des contribuables qui désiraient profiter de la loi. Car l'Office du crédit agricole, dont on ne dit que du bien, exige que l'eau soit rendue et les égouts installés avant d'accepter des prêts.

Cela ajoute aux avantages indirects de la loi.

Il y a donc 28,000 maisons de plus.

## La situation

La situation générale de l'habitation est-elle améliorée?

Personne n'a réfuté le mémoire de la C.C.C.T. sur le sujet. La province de Québec occupe la dernière place de la Confédération dans le domaine du logement. C'est elle qui a le plus de locataires, de taudis, de maisons sans bain ni douche ou chauffage central.

L'opposition a poussé ces statistiques plus loin. M. René Hamel a dit que loin de gagner du terrain, nous en perdons. Dans les autres provinces la proportion des propriétaires augmente, chez nous elle diminue.

La conclusion est évidente. Ou bien ces chiffres sont exacts ou bien qu'ils ne le sont pas. S'ils sont faux, le gouvernement a négligé de les contredire. Et s'ils sont vrais, cela veut dire que le gouvernement ne fait pas assez. Personne ne prétendra qu'il ne fait rien. 28,000 maisons nouvelles témoignent de son activité. Mais les taudis, les maisons surpeuplées, les maisons incomplètes sont également là pour dire qu'il fait trop peu.

La solution? Elle est probablement double:

1. Plus grande coopération avec Ottawa;

2. Crédit urbain.

Pourquoi s'effrayer de cette dernière proposition? Nous y viendrons fatalement. Autant alors que l'Union nationale en prenne le crédit!

(Le Devoir)

## TROIS-RIVIERES

Le Syndicat National Catholique des Services Hospitaliers des Trois-Rivières (Hôpital St-Joseph) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1954-55.

Les officiers élus sont: MM. P.-A. Deslauriers, président; J.-P. Doucet, premier vice-président; Mlle Mariette Brousseau, 2e vice-présidente; Juliette Gaudet, secrétaire; Clémence Richard, ass.-secrétaire; MM. Jeffrey Isabelle, trésorier; Réal Dessureault, ass.-trésorier; Roland Doucet, gardien; A. Trempe, sentinelle; Mlle Gabrielle Landry, auditrice et MM. Jules Béland et J.-B. Descôteaux, auditeurs.

# LA SEMAINE

MONTREAL

## Le mépris de la loi à l'hôpital St-Jean de Dieu

Il ne s'agit pas évidemment de certains patients qui ignorent tout des lois et qu'on ne peut blâmer de les mépriser. Nous ne voulons pas croire non plus que les RR. SS. de la Providence qui ont charge de cet institution, se placent à ce point au-dessus des lois, pour ignorer qu'une sentence obligatoire dans un différend syndical dans les hôpitaux et les autres institutions de ce genre est obligatoire et a force de loi.

Nous croyons plutôt que les propriétaires de l'hôpital St-Jean de Dieu iront se renseigner à la bonne enseigne quand "les poursuites judiciaires pour réclamation la somme de quelque \$3,000.00 soit les dommages résultant du défaut d'application" d'une clause de la convention collective qui les lie avec l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, leur seront significatives.

## Les faits

Voici les faits tels qu'ils nous sont communiqués par l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal:

"Vers le début du mois de septembre, un tribunal d'arbitrage décidait, à sa majorité, qu'une clause d'atelier syndical de notre contrat touchant les nouveaux employés faisait de l'adhésion syndicale de ces derniers une condition stricte du contrat d'embauchage, déclarait bien fondé le grief que nous avions présenté au sujet de plus de 100 employés que l'employeur avait refusé d'obliger à faire partie du syndicat, et prononçait que la clause litigieuse devait être exécutée dans le sens décidé."

"En d'autres termes, l'employeur recevait l'ordre d'obliger les nouveaux employés à adhérer au syndicat, ou, à leur défaut, de cesser de les employer.

"L'hôpital se conforma à la clause dans le plus grand nombre de cas en litige.

"Il en reste 23 au sujet desquels l'hôpital, par la voix de M. Jean-Paul Deslières, directeur du personnel, refuse obstinément et péremptoirement de donner suite au jugement.

"L'on sait que les sentences arbitrales sont obligatoires dans les services publics, par l'effet de la loi. C'est même le principal recours que la loi donne à leurs employés, leur ayant oté l'arme par excellence du travailleur: le recours à la grève.

"Non seulement les hôpitaux de la Providence font tout ce qu'ils peuvent pour interpréter restrictivement les clauses contractuelles et font l'impossible pour rendre difficiles les activités normales de notre Association, mais il appert maintenant que même une sentence arbitrale obligatoire ne parviendra pas à leur faire respecter les droits fondamentaux et contractuels des travailleurs.

"En conséquence, l'Association des Employés d'Hôpitaux a donné l'ordre à son avocat de faire les démarches nécessaires en vue d'intenter contre les propriétaires de St-Jean de Dieu des poursuites judiciaires pour réclamation une somme de quelque \$3,000.00, soit les dommages résultant du défaut d'application de la clause pendant plus d'un an et demi, et pour requérir de la Cour Supérieure un jugement propre à forcer l'hôpital à appliquer la décision arbitrale dans le présent."

MONTREAL

## Projet de convention chez Tétrault Shoe

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussure de Montréal vient de préparer les demandes à adresser à la maison Tétrault Shoe de Montréal à la suite du certificat de reconnaissance syndicale obtenue la semaine dernière après une année de délai.

Les syndiqués réunis en assemblée mardi soir dernier ont réclamé les mêmes avantages qu'ont actuellement les travailleurs en chaussure membres du Syndicat et qui possèdent déjà une convention collective de travail avec leurs employeurs.

## Les demandes

Les syndiqués demandent une semaine de travail de 45 heures avec temps et demi après ces heures de travail qui devront être travaillées de 7.30 a.m. et 12.00 et 1.00 et 5.30 du lundi au vendredi inclusivement.

Au sujet des vacances, les travailleurs demandent deux semaines de vacances payées consécutives en été, en plus de 5 fêtes chômées et payées.

Relativement à la sécurité syndicale, les travailleurs sont tombés d'accord pour réclamer le maintien d'affiliation syndicale avec la

formule Rand, ce qui obligera les non-syndiqués à payer la cotisation syndicale.

## Les salaires

Le Syndicat demande une augmentation générale des salaires de 10 cents l'heure, que les travailleurs soient payés à l'heure ou à la pièce: en d'autres termes, les syndiqués veulent que tous les taux minima actuels soient augmentés de 10 cents. Ils demandent aussi que tous les taux à l'heure ou à la pièce ne puissent être réduits durant la durée de la convention. Les exigences syndicales porteraient les salaires minima horaires pour les catégories les plus élevées à \$1.30 l'heure pour les hommes s'ils travaillent à l'heure et à \$1.40 l'heure s'ils travaillent à la pièce; pour les femmes ces salaires seraient de 80 et de 87 cents selon qu'elles sont employées à l'heure ou à la pièce.

Les syndiqués veulent aussi que les travailleurs qui doivent faire deux ou trois opérations au cours d'une même journée soient rémunérés au taux de l'occupation la plus élevée.

Le projet de convention qui a été envoyé cette semaine à la maison Tétrault Shoe prévoit en outre le maintien du plan de sécurité sociale actuelle avec une participation patronale plus grande.

MONTREAL

## ON VA MANIFESTER CONTRE LE CHOMAGE

Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a chargé jeudi soir son comité d'orientation politique d'entreprendre une étude en vue d'organiser une grande manifestation publique contre le chômage à Montréal.

Le comité a été prié d'agir avec toute la célérité possible. Une assemblée spéciale du Conseil doit être convoquée pour prendre une décision dès que le comité aura préparé son rapport.

Le sujet a été discuté à la demande de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Celle-ci a prié tous les conseils centraux qui lui sont affiliés d'étudier la possibilité de faire des manifestations du genre.

Les délégués à l'assemblée présidée par M. Horace Laverdure, ont aussi décidé de demander aux autorités municipales de faire des pressions auprès du gouvernement provincial afin que ce dernier profite des travaux de la canalisation du St-Laurent pour aménager des installations hydro-électrique susceptibles de développer quelque 2,000,000 de chevaux-vapeur.

On a aussi déploré l'attitude du gouvernement provincial dans sa réponse au mémoire que la CTCC lui a présenté récemment.

## Le chômage

Dans un communiqué envoyé à tous les conseils centraux qui lui sont affiliés, la C.T.C.C. déclare qu'il y a une couche permanente de chômage qui se superpose aux variations saisonnières de l'emploi et que c'est là l'indice d'une économie malade.

Elle croit au danger d'une crise économique semblable à celle de 1930, mais que les difficultés actuelles pourraient être enrayerées si le gouvernement fédéral entreprenait sans délai des travaux publics dans les régions atteintes par le chômage et augmentait les bénéfices de la loi de l'assurance-chômage, en vue de conserver le pouvoir d'achat de population.

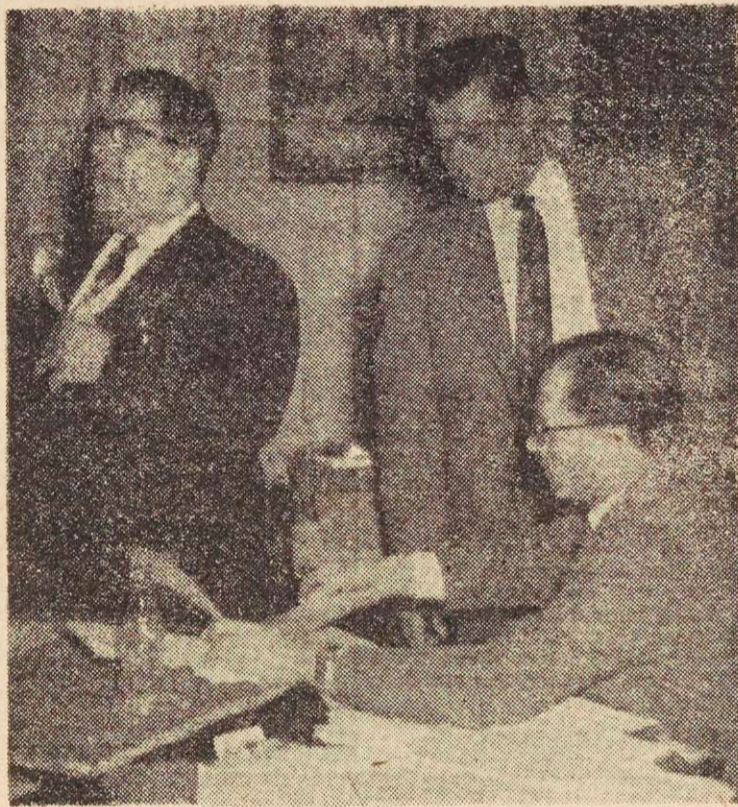
La C.T.C.C. suggère que chaque conseil central organise au plus tôt des assemblées populaires afin d'éveiller l'opinion publique sur le problème du chômage.

Pour que ces manifestations prennent le plus d'ampleur possible, elle croit qu'il serait opportun d'obtenir la collaboration d'autres corps publics ou associations et d'inviter des hommes publics à donner leur appui aux ouvriers dans leurs revendications en matière de chômage.

# LA SEMAINE



Photo prise lors de la signature de la convention entre l'Union des Ouvriers du Fer et du Titane et la Quebec Iron de Sorel, au moment où Philippe Girard souligne la reconnaissance du fait syndical à Sorel. Sur la photo du haut, on remarque M. Philippe Lepage, président du Syndicat des représentants de la Q.I.T., MM. Young, Hatch, Laperrière et Déom. Ci-contre, Ted Payne, fait état du bon esprit qui a animé les négociations.



## SHAWINIGAN

Les élections aux postes d'officiers du Syndicat National des Employés du Carborandum de Shawinigan ont donné les résultats suivants: président, Roland Lompré; vice-président, Elphège Trottier; secrétaire correspondant, Alcide Tremblay; secrétaire trésorier, Martial Laforest, sentinelle, Roland Désaulniers; directeurs, Léo Gosselin, Wilbrod Normandin, Fernand Lefebvre, Epiphane Bellemare, Roland Grenier, Eugène Spénard, Patrice St-Cyr, Conrad Pellerin.

### Elections au Syndicat des Employés de l'Alcan

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium Co. de Shawinigan vient d'élire son exécutif pour la prochaine année. Les officiers suivants dirigeront les destinées du syndicat pendant l'année 1954-55: président, Gérard Hébert; 1er vice-président, James McCulloch; 2e vice-président, Laurent Pinard; 3e vice-président, Roland Bertrand; secrétaire-archiviste, Marcel Pellerin; secrétaire-trésorier, Réal Marchand; secrétaire correspondant, Lucien De Carufel.

## QUEBEC

Le Syndicat du Lait de cette ville élit dernièrement ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus: président, Octave Lévesque; vice-président, J. B. Bilo-deau; secrétaire archiviste, Gilbert Roy; secrétaire trésorier, Lorenzo Renaud; secrétaire financier, Armand Paquet; 2e vice-président, Lionel Pinault; sentinelle, Laurent David.

## SECURITE SYNDICALE

### Qu'est-ce qui est raisonnable ?

Revenons sur la question du droit au travail pour tous les salariés. C'est l'argument dont on se sert le plus souvent contre l'atelier fermé ou les autres clauses d'adhésion syndicale. "Vous n'avez pas le droit d'empêcher quelqu'un de travailler parce qu'il ne veut pas faire partie du syndicat."

Ce droit au travail, personne ne s'y oppose. Mais il ne faut pas confondre le droit au travail avec le droit au travail à certaines conditions. Tout le monde a le droit de se construire une maison. Mais non pas au beau milieu du Boulevard Charest, à Québec, ou de la rue Sainte-Catherine, à Montréal. Il faut observer certaines conditions pour pouvoir exercer son droit.

Qu'est-ce que demandent ceux qui ne veulent pas entrer dans le syndicat? Le droit de travailler à côté des membres du syndicat. Qu'est-ce que demandent les syndiqués? Le droit de ne pas travailler à côté de ceux qui ne veulent pas se syndiquer. Deux droits qui s'affrontent. Alors partie nulle? Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Va-t-on fermer la boutique? Demandons-nous plutôt: qu'est-ce qui est raisonnable?

Le droit pour un non-syndiqué de travailler avec les syndiqués dans la même manufacture, ou le même magasin, ou le même hôpital, est un droit conditionné par les circonstances. Si les circonstances sont favorables pour ce non-syndiqué, son droit est valide. Ainsi, j'aurais le droit de travailler dans un endroit sans être obligé d'appartenir à un syndicat mené par des communistes ou des "racketeers", ou à un syndicat qui poursuivrait de mauvaises fins.

Est-ce que les groupements ouvriers sont communistes, sont malhonnêtes, sont menés par des "racketeers"? On peut répondre certainement non, en général. Non seulement les syndicats sont de bons groupements, ils sont même nécessaires, à l'heure actuelle, pour protéger les travailleurs, pour défendre leurs droits, pour leur obtenir la place à laquelle la clause des travailleurs a droit dans la société, pour procurer l'ordre et la paix sociale.

Appartenir à un syndicat est une condition tellement raisonnable que refuser d'y entrer est déraisonnable. Si les clauses de sécurité syndicale sont nécessaires pour obtenir des conditions convenables de travail pour l'ensemble des travailleurs, elles ne violent pas le droit au travail du non-syndiqué, même si elles l'empêchent d'obtenir une position dans telle entreprise.

Le droit du non-syndiqué vaut dans la mesure où il est exercé en-dehors de limites raisonnables. Nier ceci, c'est affirmer implicitement que les syndiqués doivent travailler dans des conditions qui ne sont pas raisonnables.

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

## SOREL

### Augmentation de 5 à 17 cents à la Q.I.T.

L'Union des Ouvriers du Fer et du Titane de Sorel vient de conclure une convention collective qui accorde des augmentations variant de 0.05 cents l'heure à 0.17 cents l'heure selon la nouvelle classification des employés.

Cette convention a été signée après 10 séances de négociations directes entre les représentants des deux parties, dans la salle des Syndicats à Sorel où s'étaient rendus les représentants de la compagnie qui ont tenu à signer la convention en présence des travailleurs syndiqués après la conclusion de leur assemblée générale.

#### Nombreux avantages

Tous les travailleurs à l'emploi de la Quebec Iron & Titanium de Sorel vont toucher une augmentation générale de 5 cents l'heure; il y a en outre un différentiel pour les équipes de nuit qui est de 0.05 et de 0.07 cents; dans chaque catégorie, toutes les classes d'employés disparaissent, de sorte que l'augmentation pour les employés, par exemple des classes C, qui passent dans la classe A, sera de 17 cents l'heure.

Concernant la sécurité syndicale, le Syndicat a obtenu le maintien d'affiliation avec retenue syndicale irrévocable. Auparavant les syndiqués pouvaient abandonner leur affiliation dans les 60 jours précédant l'expiration de la convention; la présente convention prévoit que ce geste ne pourra être posé qu'entre le trentième et le soixantième jour de l'expiration de la présente convention qui est datée du 5 décembre 1954 et pour une durée d'une année.

#### La séniorité

C'est la séniorité absolue qui prime tant dans l'occupation que dans l'usine, pourvu que les employés concernés soient capables de remplir les fonctions normales que requièrent les tâches.

La compagnie s'est en outre engagée à faire l'affichage des promotions et des occupations vacantes pour remplir les tâches cinq journées à l'avance.

Concernant les exigences normales de chaque tâche, la compagnie s'est engagée à fournir au syndicat une telle description pour chaque tâche dans les soixante jours après la date de la convention. Il a aussi été convenu que dans les 90 jours de la présente convention, il y aura une réévaluation d'une vingtaine de tâches; les augmentations de salaires, s'il y a lieu, seront rétroactives à la date de la signature de la convention; par ailleurs s'il y a désaccord entre les parties sur une telle réévaluation, il y a recours possible à l'arbitrage.

#### Les fêtes payées

Au sujet des fêtes payées qui sont au nombre de 6, tous les employés en bénéficieront pourvu qu'ils aient été au travail le lendemain et la veille de la fête; à ce sujet, il faut remarquer que si un employé est en congé ces jours-là, il ne perd pas sa fête payée et chômée.

Relativement aux vacances, tous les employés de quatre années et plus de service auront droit à deux semaines de vacances payées au lieu d'une semaine comme c'est le cas présentement. Les jours de congés auxquels ont droit les employés ne seront pas perdus du fait des vacances, ce qui signifie qu'en réalité, les travailleurs joui-

ront de 19 jours consécutifs de vacances payées.

Les employés conservent le plan de sécurité sociale qui existe actuellement mais il a été convenu qu'un comité serait formé de représentants de la compagnie et du syndicat en vue d'étudier les réclamations qui seront faites à ceux qui sont malades ou doivent ajourner à l'hôpital, cela en vue d'éviter que les travailleurs et leurs dépendants couverts par ce plan ne se fassent exploiter par certains médecins ou autres qui profitent de l'existence de tels plans pour majorer les factures.

#### Le respect de la convention

Immédiatement après la signature de la convention entre les parties en présence de l'assemblée des syndiqués, M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC, a demandé aux parties de voir maintenant au respect de la convention signée et qu'il appartenait au syndicat de surveiller cette application. Il a aussi fait remarquer que c'était déjà un gain énorme de constater que des employeurs négocient de bonne foi avec le syndicalisme et en reconnaissent l'existence et en consacrent le fait. Mais on devra sentir dans l'usine que les travailleurs sont sur un pied d'égalité et qu'ils sont traités avec justice.

#### Expansion prévue

De son côté, M. R. B. Young, gérant général de la Q.I.T., a déclaré en français que des préparatifs en vue de l'expansion de cette entreprise à Sorel sont en voie de réalisation. Il a aussi mentionné le fait que la compagnie se propose d'améliorer les facilités de manipulation du produit et de moderniser le système de récupération et de distribution de gaz, ce qui signifie que les problèmes de fumée et de poussière seront sous contrôle.

M. S. T. Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie qui, en compagnie de M. Phil. Lepage, agent d'affaires du Syndicat et d'un comité du local, a participé à ces négociations, a fait état du bon esprit qui a animé les négociations et a remercié M. Young de son bel effort de compréhension en faisant son possible pour s'adresser aux ouvriers dans la langue qu'ils comprennent.

MM. R. B. Young, gérant général de la compagnie, G. G. Hatch, surintendant de l'usine, M. Laperrière, gérant du personnel, et A. Déom, surintendant du personnel, ont signé la convention pour la compagnie; MM. Phil. Lepage, S. T. Payne et Gaston Babin, secrétaire du syndicat, ont signé au nom des quelque 600 employés de la Quebec Iron and Titanium.

## JOLIETTE

Dimanche dernier, le 12 décembre, le Syndicat qui groupe les employés de la Pinatel, tenait une assemblée de ses membres.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, les membres procédèrent à l'élection des officiers de leur exécutif pour 1955.

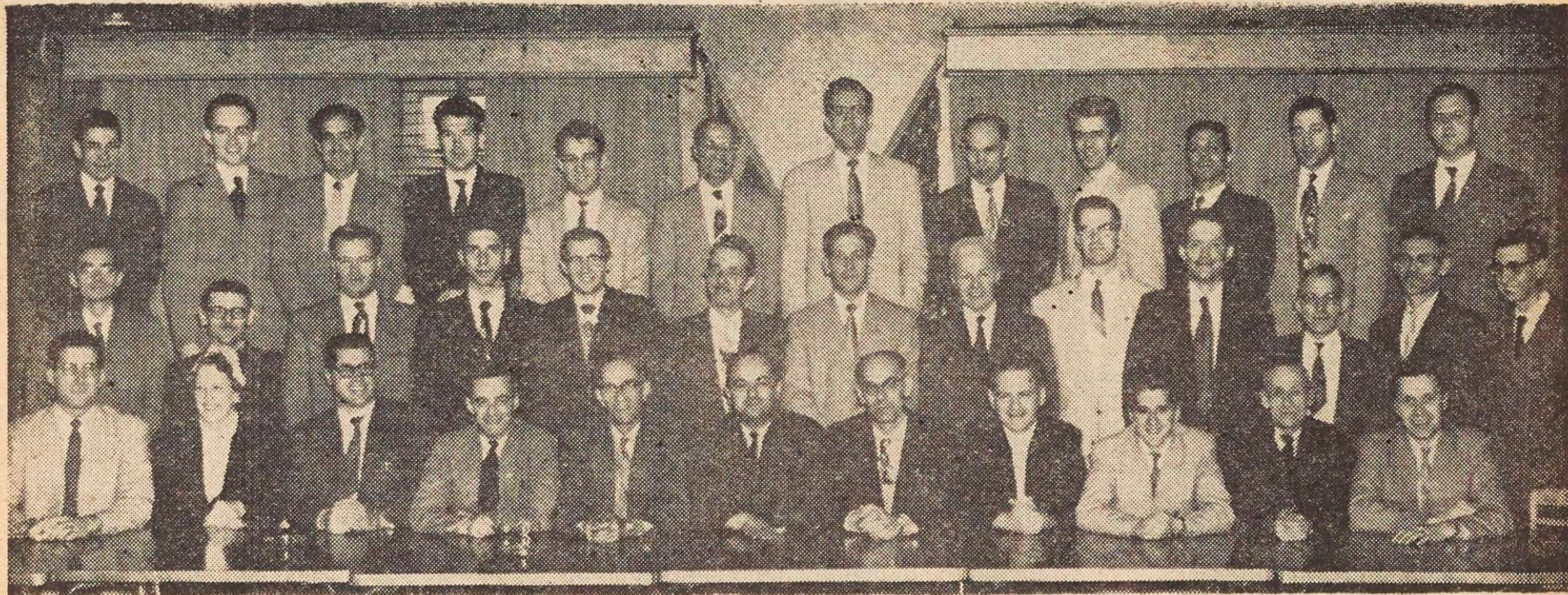
Furent réélus par acclamation: Bernard Mireault, président; Ildefonse Bordeleau, agent d'affaires; Rosaire Morrisette; trésorier; Charles Champagne, archiviste; Roger Robert, financier; E. Lajoie, sentinelle.

Les autres officiers refusèrent de se laisser réélire et furent remplacés par:

Oscar Mireault, vice-président; P. Tassé, directeur; Luc Boisvert, directeur.

L'élection des officiers était sous la présidence d'Henri Thobin et, Noël Lacas agissait comme secrétaire.

## REUNION DES SYNDICATS DES CENTRES DE LA DOMINION TEXTILE



Les exécutifs des syndicats des quatre centres de Dominion Textile: St Grégoire de Montmorency, Drummondville, Magog, et Sherbrooke se sont réunis à Sherbrooke ces jours derniers sous la présidence de M.

René Gosselin de la Fédération N.C. du Textile de Granby. On remarque dans la 1ère rangée de gauche à droite: M. Armand Marquis, agent d'Affaires du syndicat de Sherbrooke; Mlle Germaine Munger, M. Paul Mo-

rin, Philias Dionne, respectivement ass. secrétaire, agent d'Affaires et président du syndicat de Drummondville; M. Simon Bouchard, président du syndicat de St-Grégoire de Montmorency; M. René Gosselin, président de

la Fédération N.C. du Textile de Granby; M. Albert Jacques, président du syndicat de Sherbrooke; M. Victor Lamontagne, Jacques Thouin, Armand Noël, respectivement président, et Agents d'Affaires du syndicat de

Magog; M. Julien Dubé Agent d'Affaires du syndicat de St Grégoire de Montmorency. Les 2ème et 3ème rangées sont formées de tous les officiers des syndicats concernés.

## JOLIETTE

## LES OUVRIERS DOIVENT PROFITER DE LA PROSPERITE GENERALE

C'est un peu cette thèse qu'a développée M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., au cours de la grande manifestation de dimanche à l'école Baby de Joliette.

Après avoir fait un exposé clair des réclamations économiques des Syndicats catholiques, M. Jean Marchand a en outre ajouté, en parlant du Syndicalisme chrétien, qu'il demande la révolution totale d'un régime suivant la doctrine sociale de l'Eglise.

Cette conférence de Jean Marchand faisait suite aux hommages rendus à MM. Henri Savignac et Henri Thouin, qui furent récemment décorés des médailles "Bene Merenti".

M. Henri Thouin est président du Syndicat de la Biscuiterie qui groupe les employés de chez Harnois et à déjà été plusieurs années président du Conseil central.

M. Henri Savignac fut longtemps président du Syndicat qui groupe les employés de l'imprimerie et fut organisateur du Conseil central durant de longues années. Il fut président du Conseil central.

Chacun des syndicats a rendu hommage à leurs confrères après que M. Fernand Lanctôt, Président du Conseil central, eut fait de même au nom des Syndicats Catholiques de la région.

M. Jean Marchand, Secrétaire général de la C.T.C.C., a débuté en parlant de l'aspect économique des buts du syndicalisme chrétien. Il a donné son point de vue du salaire qui selon lui, doit correspondre à la prospérité du pays. Il faut aussi tenir compte de la situation de l'entreprise, mais comme on l'a si souvent répété, le salaire doit aller de pair avec la prospérité. Il ne faut pas que certains patrons croient que parce qu'ils paient le salaire vital ils sont exemptés d'accorder des augmentations de salaire si la situation de l'entreprise et l'économie du pays leur permettent de le faire. Il a dit du syndicalisme chrétien que c'était toute une conception de vie économique sociale.

Il faut une réforme complète de notre société dans l'esprit chrétien, car actuellement en notre pays tout ne se fait qu'en regard de l'argent.

Beaucoup de patrons acceptent dit-il les principes de la doctrine Sociale de l'Eglise, mais quand vient leur tour d'appliquer cette doctrine ils trouvent très difficile

de le faire car ils se butent au régime qui est matérialiste.

Le Chanoine Henri Pichette a aussi adressé quelques mots aux ouvriers; il leur a rappelé les débuts des Syndicats Catholiques dans Joliette, la formation d'un Conseil central et rappelé avec humour ses contacts syndicaux du début avec MM. Thouin et Savignac.

Il a voulu lui aussi apporter aux ouvriers le message de l'Eglise en vue de changer notre société matérialiste. La vie économique actuelle est faite pour les richesses et non pour les hommes.

Le Syndicalisme est un apostolat et demande aux Catholiques de réfléchir sur les structures actuelles de notre monde matérialiste et ne pas conclure qu'elles sont là pour rester dans l'esprit capitaliste actuel.

Le Chanoine Pichette a demandé aux ouvriers de réformer leur propre vie afin de la rendre conforme aux exigences de l'Eglise catholique après quoi il verra plus facile, dit-il, de faire respecter la devise si belle de la C.T.C.C. "Justice et Charité".

Après ces différents exposés très clairs de Jean Marchand et du

Chanoine Pichette, les deux récipiendaires des médailles "Bene Merenti", Henri Savignac et Henri Thouin remercièrent Sa Sainteté Pie XII d'avoir bien voulu leur accorder ces décorations par l'entremise de Son Excellence. MM. Thouin et Savignac ont voulu, dans leur grande générosité, faire participer tous les membres de leur famille, leurs amis et tous les ouvriers à ce grand honneur de recevoir de l'Eglise ce grand réconfort moral que comporte une décoration Romaine.

## Mgr J.-A. Papineau

Son Excellence Mgr. J.A. Papineau a voulu lui aussi être de cette fête.

C'est une grande joie a-t-il dit de décorer à la fois patrons et ouvriers.

Comme le Christ, Son Excellence a réitéré son grand désir qui est en même temps un mot d'ordre et d'action: aimez vous les uns les autres.

Son Excellence Mgr Papineau, en plus d'avoir voulu décorer deux ouvriers authentiques a voulu combler l'assistance, en lui accordant sa bénédiction.

## NOUVEAU STATUT DE LA FEMME MARIEE

La Chambre a adopté, à l'unanimité, mardi, un bill visant à corriger certaines anomalies dans le statut juridique de la femme mariée, tel qu'établi par le code civil actuel. Le parrain du bill, fait assez inusité, était un député libéral, Me Lionel Ross, de Verdun, qui, depuis quelques années, fait campagne en Chambre comme à l'extérieur, pour faire améliorer ce statut de la femme mariée.

Le député a expliqué son projet de loi qui amende l'article 188 et l'article 986 du code civil. Le premier amendement place la femme mariée sur le même pied que son mari. Celle-ci peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère. Jusqu'ici elle ne pouvait présenter cette demande que si le mari gardait sa concubine dans la maison commune.

L'article 986, a expliqué M. Ross, plaçait les femmes mariées au nombre des personnes qui sont incapables de contracter, sur

le même pied que les mineurs, les interdits, etc. La femme disparaît de cette liste, en vertu du bill Ross.

Le député de Verdun a remercié le premier ministre de lui avoir permis de présenter ce bill. Il a également remercié le chef de l'opposition, M. Lapalme, de sa collaboration.

En comité plénier, le premier ministre a félicité M. Ross de son discours sur cette question. M. Duplessis dit qu'il lui a fait plaisir d'inviter le député de Verdun à présenter cette loi qui fait disparaître des "monstruosité" du code civil relativement au statut juridique de la femme mariée. M. Lapalme a également félicité le député de Verdun et il a noté surtout sa ténacité à revenir chaque année sur le sujet pour finalement remporter une victoire partielle cette année.

Le bill fut voté en troisième lecture à l'unanimité de la députa-

## GRANBY

## DIFFEREND OUVRIER A LA VOIX DE L'EST

Le journal "La Voix de l'Est", de Granby, a été obligé de suspendre sa publication, jeudi dernier, par suite de la décision des employés, membres du Syndicat des Imprimeurs de Granby, de ne pas rentrer au travail jeudi matin.

C'est à la suite d'un différend au sujet d'un contremaître, M. Aurèle Breton, que le syndicat des imprimeurs a décidé de quitter le travail mardi dernier à 5 heures p.m. pour étudier cette question. Jeudi matin, ils ont continué leurs délibérations qui durent encore.

Les imprimeurs du département de l'atelier commercial se sont joints à ceux de l'imprimerie du journal, lundi matin, pour étudier cette question à fond.

D'après les renseignements que nous avons obtenus, les employés auraient adressé une lettre au gérant du journal, M. Aimé Laurion, lui demandant de retirer son contremaître de l'atelier à cause de son attitude avec les employés.

Les employés avaient accordé à M. Laurion un délai de trois jours pour se rendre à leur demande. Mais sur les entrefaites, le gérant aurait rencontré les employés dans l'atelier et il n'aurait pris aucune position vis-à-vis son contremaître tandis qu'il aurait intimé l'ordre à un employé de quitter les lieux. Devant la tournure des choses, les syndiqués ont décidé de se réunir pour étudier toute la question.

Le syndicat aurait offert un projet de compromis à M. Laurion basé sur les considérations suivantes: tous les employés devraient pouvoir réintégrer le travail sans discrimination, tandis que le grief des employés serait soumis à l'arbitrage; pendant ce temps le contremaître Breton, resterait suspendu.

La direction a refusé ce compromis prétendant maintenir le contremaître sous le prétexte qu'il ne faut pas blâmer l'autorité en charge.

On nous souligne que la même situation faillit se produire à Sherbrooke alors que ce même M. Breton était contremaître des ateliers du journal "La Tribune"; la situation ne put se régler que par son départ pour "La Voix de l'Est". Depuis cette date, paraît-il, plusieurs employés de "La Voix

de l'Est" ont quitté le travail par suite de la situation qui devenait intenable.

## DEMANDEZ

Player's  
"MILD"



La Cigarette La Plus Douce,  
La Plus Savoureuse Au Canada



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur :  
GERARD PELLETIER

Rédacteur :  
FERNAND BOURRET

Publiciste :  
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél. : VE. 3701

Abonnement : un an, \$1.50  
le numéro : 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

Le débat sur le problème du logement

# LE CREDIT URBAIN RECLAME

Elections au Syndicat des chauffeurs d'autobus de Québec



M. ARMAND FOURNIER, président



JEAN-CHARLES GRENIER, vice-président



ARTHUR HAMEL, secrétaires archiviste



OSCAR GAGNON, trésorier

## PROFITANT DU DEBAT SUR LE PROBLEME DE L'HABITATION, LES DEPUTES DE L'OPPOSITION RECLAMENT LE CREDIT URBAIN — DE PART ET D'AUTRE, ON UTILISE LES ARGUMENTS PRESENTES DANS LE MEMOIRE DE LA C.T.C.C.

Au cours du récent débat sur le problème de l'habitation, les députés de l'opposition libérale ont demandé au gouvernement d'instituer immédiatement le crédit urbain dans la province pour soulager le problème du logement. Les députés ont profité d'une tolérance de l'Orateur de l'Assemblée législative pour discuter le principe même de la loi actuelle de l'habitation au cours d'un débat portant sur l'octroi de dix millions supplémentaires pour payer la ristourne provinciale, et ils ont demandé au gouvernement provincial de prêter directement à ceux qui veulent se construire, au taux d'intérêt de 3 p. 100.

### La mise de fonds initiale

Tous les orateurs de l'opposition ont été d'accord pour demander de faire disparaître la mise de fonds initiale et réclamer un prêt direct à ceux qui veulent se construire à un taux d'intérêt de 3 p. 100. Le premier à attacher le grelot fut M. Jean-Jacques Bédard de Québec. Ce dernier a déclaré que le problème du logement ne peut être réglé par le cadeau que fait actuellement le gouvernement de quelque \$2,000 à chaque emprunteur sous forme de ristourne à l'emprunteur. La vraie solution ne réside pas en cette ristourne qui a pour effet d'encourager la hausse de l'intérêt sur les prêts, mais bien par la suppression de la mise de fonds initiale.

Le député a demandé, qu'au lieu de payer cette ristourne, le gouvernement prête le montant nécessaire pour faire la mise de fonds initiale.

### Un son de cloche indépendant

Le député Frank Hanley de Montréal qui se dit indépendant a fait entendre un autre son de cloche: il a ajouté que le gouvernement provincial est disposé à aider à résoudre le problème de l'habitation mais que c'est le gouvernement fédéral qui freine tout. Citant en exemple le projet Dozois que le premier ministre de la province aurait encouragé en accordant à la ville de Montréal les autorisations nécessaires à procéder, M. Hanley a déclaré que le gouvernement fédéral n'a pas encore donné de réponse après deux mois de démarches. Evidemment, ce que l'on ne sait peut-être pas, c'est que le gouvernement provincial n'a qu'à donner une permission à Montréal, ce qui ne coûte pas cher, tandis que le gouvernement fédéral doit, lui, examiner les plans et décider s'il absorbera 75 p. 100 du coût du projet et de son exploitation, soit une somme de plus de \$28 millions pour sa part, et cela pour 1,388 logements, soit plus de \$20,000 par logement.

### Une loi pour les riches

Le député Lafrance de Richmond a nié au gouvernement le droit de s'attribuer le mérite de la construction de 25,000 logements en vertu de la loi actuelle: "il se construisait des logements avant cette loi, dit-il. Les institutions de crédit prêtaient déjà dans la mesure de leurs disponibilités. Aujourd'hui, ces institutions doivent refuser de prêter faute de disponibilités. Le problème reste le même: les capitaux disponibles et la mise de fonds initiale.

### Pas de socialisme

En réponse à M. Duplessis qui disait que le prêt de la mise de fonds initiale conduirait au socialisme, M. Lafrance répondit ce qui

suivit: "Le crédit urbain serait du socialisme? Réclamer un prêt hypothécaire de 100 p. 100 pour permettre aux petit salariés de loger leurs familles dans un logement sain, comme l'a fait la C.T.C.C., serait du socialisme? Aucune personne renseignée n'oserait soutenir une prétention aussi sophistiquée. Rien ne serait plus contraire aux mesures socialistes et communistes qu'une mesure favorisant l'accès à la propriété privée à toutes les familles.

M. Lafrance a aussi cité plusieurs statistiques pour montrer que la province de Québec recule comparativement aux autres provinces quand il s'agit de permettre aux nôtres de devenir propriétaires.

### La réponse du gouvernement

A ce stade du débat, un seul ministériel, à l'exception de M. Duplessis, a défendu la politique du gouvernement, il s'agit de M. Yves Prévost, Ministre des Affaires municipales. Ce dernier a déclaré qu'il faut admettre avec la CTCC que le problème du logement est universel, et que par conséquent, il ne se retrouve pas seulement dans la province. Donc il faut conclure que tous les gouvernements sont à blâmer. M. Prévost a continué en disant que la politique du gouvernement c'était d'aider ceux qui veulent s'aider comme les coopératives, par exemple. "Le gouvernement en aidant les futurs propriétaires sous forme de dons plutôt que sous forme de prêt a adopté la meilleure formule qui soit; la plus équitable et la plus pratique, pour ceux qui veulent avoir une propriété et la garder.

D'autres députés dont M. Antonin Marquis de Québec Est, le Dr Gérard Noël de Frontenac, M. René Hamel de St-Maurice, M. Dewnold Bélanger de Lévis ont tour à tour parlé en faveur du crédit urbain aux ouvriers qui veulent se construire et ils ont critiqué la loi actuelle qui ne va pas assez loin selon eux. "De son côté, M. Bernard Pinard de Drummondville a déclaré que le gouvernement devrait faire administrer les dix millions qu'il demande actuellement par une compagnie de la Couronne qui ferait des prêts aux petits salariés pour couvrir la mise de fonds initiale.

En conclusion de ce débat qui doit reprendre mardi après-midi, il est à noter que l'idée du crédit urbain fait son chemin un peu partout et qu'un jour, sous la pression de l'opinion publique, pas un gouvernement ne pourra s'opposer à une idée qui renferme la solution adéquate au problème du logement.

## LACHINE

### Les infirmières se groupent en Syndicat

L'Alliance des infirmières de Montréal a obtenu un certificat de la Commission de Relations Ouvrières de la province de Québec pour présenter les infirmières diplômées en service à l'hôpital St-Joseph de Lachine. Ce certificat fait suite à une requête qui avait été adressée, quelques semaines auparavant, à la Commission pour fins de reconnaissance syndicale.

L'organisation des infirmières de Lachine s'est faite avec une extrême rapidité, soit en un peu plus de 24 heures, vers la fin du mois d'octobre. Elle avait été entreprise au milieu des arbitrages en cours et de toutes les difficultés traversées depuis quelques mois par l'Alliance. L'unité de négociations groupe environ 32 infirmières. Des démarches ont été entreprises en vue de négocier une convention collective de travail dans le plus bref délai possible.

## Des bills privés dont il faut se méfier

Notre confrère André Roy faisait écho, la semaine dernière, à l'énorme quantité de bills privés qui viennent chaque année devant la législature provinciale. Il déplorait le fait que de plus en plus, les intérêts particuliers veillent se prévaloir d'avantages spéciaux, en dérogation des lois générales et le plus souvent, au détriment de l'intérêt général.

Pour notre part, nous avons compté plus de 50 de ces bills privés contre une quinzaine de bills d'intérêt général pour toute la population. Ces bills privés veulent, les uns, faire modifier un testament, les autres, consacrer un changement de non, d'autres amender leur charte, etc., etc.

Le plus grand nombre de ces bills privés provient de corporations scolaires qui désirent obtenir tout d'abord le droit d'imposer une taxe de vente de 1 ou de 2 p. 100, puis rémunérer leurs commissaires d'écoles et finalement obtenir des privilèges spéciaux concernant le changement de classe ou d'école des instituteurs.

Le Bureau des commissaires d'écoles catholiques de la ville de Waterloo demande le pouvoir "d'imposer et de prélever, en sus de toute autre taxe, une taxe spéciale de un pour cent, dite taxe d'éducation".

Les municipalités du village et de la paroisse de St-Gabriel de Brandon demandent l'adoption d'une loi autorisant l'imposition d'une taxe d'éducation de un pour cent; les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité de Drummondville veulent également ce même privilège. De son côté, le conseil municipal de la ville de Pont-Viau ainsi que celui de la Cité de Rouyn veulent se faire autoriser à imposer une taxe de vente n'excédant pas deux pour cent.

De son côté, la cité de Noranda demande ce même privilège de pouvoir imposer une taxe de vente de deux pour cent tandis que les commissaires d'écoles catholiques de cette même ville veulent aussi le privilège de pouvoir imposer une taxe spéciale de un pour cent pour fins d'éducation.

De leur côté, les commissaires d'écoles de la municipalité d'Asbestos veulent être rémunérés de \$400.00 pour chacun des commissaires et de \$800.00 pour le président; ceux de la municipalité de St-Laurent veulent, eux, \$800.00 pour chacun des commissaires et \$1,500 pour le président.

La CTCC comprend que les municipalités scolaires sont aux prises avec des problèmes financiers: rémunération équitable des professeurs, construction d'écoles, amélioration de l'enseignement, etc. D'autre part, le fardeau des taxes scolaires ne peut tout reposer sur la propriété immobilière, surtout sur la petite propriété familiale.

Elle comprend moins cependant que l'on veuille corriger cette situation en la rejetant sur le dos de toute la communauté par l'imposition d'une taxe de vente qui vient affecter davantage les budgets des petites gens, des familles ouvrières, collets blancs, employés de bureau. Cette taxe, parce qu'elle frappe directement les riches comme les pauvres, souvent les familles nombreuses plus que les petites familles, a toujours été considérée comme anti-sociale et injuste.

Le gouvernement provincial possède le moyen de corriger cette situation sans surtaxer les familles nombreuses à revenu modique.

Dans le mémoire qu'elle présentait dernièrement au gouvernement provincial, la CTCC demandait que "les taxes perçues pour fins d'éducation par le gouvernement provincial de 10 p. 100 des taxes perçues des corporations soient remises à un organisme indépendant qui pourvoira à une distribution équitable aux commissions scolaires et aux institutions d'enseignement."

D'autres provinces, comme l'Alberta, par exemple, ne craignent pas d'obliger les industries se livrant à l'exploitation des richesses naturelles de la province, des richesses qui appartiennent à toute la population, à payer un tribut au peuple de cette province.

La province de Québec qui possède d'immenses ressources naturelles, des forêts immenses, des mines, qui sont exploitées largement par certaines entreprises, devrait obliger ces dernières à faire profiter la communauté toute entière de l'exploitation de ces richesses qui lui appartiennent en somme.

Un autre bill privé que nous ne voulons pas manquer de souligner c'est celui présenté par la municipalité scolaire de Sainte-Foy.

Cette commission scolaire demande la faculté de pouvoir en tout temps, durant l'année scolaire, de changer de classe ou d'école un instituteur ou une institutrice pourvu que son traitement ne soit pas réduit.

Cette disposition vient totalement à l'encontre des principes d'ancienneté et de droits acquis pour lesquels le syndicalisme fait la lutte depuis le début de son existence. Un tel privilège, s'il était accordé, vient complètement fausser le jeu des conventions collectives et donner des armes dangereuses aux municipalités scolaires qui veulent détruire ou empêcher le syndicalisme de prendre racine.

La CTCC espère bien que cette disposition du bill de la municipalité de Sainte-Foy, ne sera pas admise par les législateurs.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST  
1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél.: FA. 3694

# TRAVAIL ET FOYER

## Une excursion au X "5-10-15"

Quand j'étais petite fille et que j'avais quelque deux dollars à partager en cadeaux de Noël entre les huit membres de ma famille, je faisais de longues tournées dans les "magasins de 15 cents". Cela demandait beaucoup de réflexions, mais je parvenais à faire plaisir à tout le monde.

Je me demande pourquoi je ne recommencerais pas ces exploits cette année, au lieu de décider que mon budget ne me permet pas de cadeaux. Cela fait tellement plus Noël lorsqu'il y a quelque chose pour tout le monde au pied de l'arbre.

Il y a des tas de petites choses qui ne coûtent presque rien et que nous ne pensons jamais à acheter pour nous-mêmes. Nous serions enchantées de recevoir, par exemple, une spatule à lécher les plats, des cuillers à mesurer, un porte-monnaie pour les sous, un peigne avec étui et lime à ongles, etc...

Je vous présente donc une liste de suggestions pour des cadeaux de moins d'un dollar. Et je vous conseille de vous éloigner des comptoirs à emballages spéciaux de Noël. Réunissez vous-même différents objets qui n'ont pas l'air de cadeaux, en vous occupant seulement de trouver des choses utiles ou agréables pour chaque personne inscrite sur votre liste. Les trousseaux qu'on vend pour les enfants, trousse de

garde-malade, trousse de soins du bébé, etc., peuvent être fabriquées à peu de frais. Par exemple, pour une trousse de soins aux bébés, vous pouvez réunir une petite poupée de caoutchouc, trois ou quatre biberons de poupée à 10 cents chacun, trois ou quatre carrés de flanellette comme couche, une serviette et une débarbouillette miniatures, un bol de plastique qui servira de bain, et une petite robe de nuit si vous avez le temps d'en fabriquer une.

### Cadeaux pour hommes

Gros bas pour le ski.  
Gants de travail.  
Ceinture de pantalon (à partir de 49 cents).  
Série de grands mouchoirs.  
Cravate ou noeud-papillon.  
Assortiment pour le bricoleur: vis, boulons, pied-de-roi, série de tournevis, pinces, poinçonneuse, etc.  
Porte-clefs contenant tire-bouchon et ouvre-bouteille.  
Essence et pierres à briquets.  
Série de cendriers.  
Nécessaire à polir les chaussures: cirage, brosses, flanelle.

### Pour le jeune garçon

Fanions de différentes villes pour décorer sa chambre.  
Tuque du club Canadien.  
Cravate ou noeud-papillon.  
Harmonica.  
Crayon à bille.  
Miroir à barbe.  
Boutons de manchette (j'en ai vu à 59 cents).  
Un peigne solide et une grosse lime à ongles.  
Des cartes routières.  
Une série de revues européennes.

Un disque de jazz ou de sa musique.

### Pour bébé

Petite robe de chambre (\$1.15).  
Pyjamas.  
Culotte de laine.  
Premières culottes pour le bébé qui ne porte plus de couches, en différentes couleurs pastel.  
Pantouffles (à partir de 79 cents).  
Jolies bavettes.  
Culottes de plastique de fantaisie pour les sorties.  
Foulard, bérêt de laine.  
Brosse à cheveux.  
Chandails de coton.  
Blocs ou autos de caoutchouc.  
Fers à repasser.  
Série de petits animaux de caoutchouc (15 et 25 cents).  
Plasticine.  
Série de balles (25 cents et 49 cents).  
Grosse tire-lire.  
Ciseaux à bouts ronds avec livre à découper.  
Pelle à neige.  
Série préférée.  
Un foulard tricoté.

### Pour madame

Mitaines ou gants de laine.  
Ceinture ou bérêt.  
Foulard de soie ou de laine.  
Série de mouchoirs.  
Laine de couleurs différentes pour la tricoteuse, préférablement une nouvelle marque qu'elle n'a pas essayé.  
Sac de tricot en plastique.  
Bas épais pour l'extérieur, ou bas golf.  
Série de débarbouillettes.  
Tabliers de plastique.  
Cuillers et tasse à mesurer, spatule, entonnoir, petits plats de plastique, contenant à réfrigérateur.  
Salière et poivrière de métal pour laisser près du poêle.  
Tapis de caoutchouc pour déposer les chaudrons chauds.  
Cabarets.  
Beurrer, contenant à oeufs, cotier.  
Contenant à sirop.  
Chandelliers, chandelles de couleurs.  
Serviettes de papier aux couleurs des fêtes.  
Nécessaire de couture, petits ciseaux, dés, gallon, etc.

### Pour la fillette

Sac à main.  
Gants ou mitaines.  
Bas golf rouges ou verts.  
Petite poupée marquise pour asseoir sur son lit.  
Tablier.  
Brosse à cheveux.  
Série de biberons pour poupée.  
Instruments de ménage.  
Miroir, peigne, barrettes.  
Orte-savon et étui pour brosse

## D'autres suggestions pour des cadeaux

Une coutume qui se répand de plus en plus et qui a ses avantages, car elle permet d'offrir à plusieurs, un gros morceau trop dispendieux pour une seule personne, est celle du cadeau collectif, offert aux parents ou aux enfants. Au lieu d'acheter chacun un petit quelque chose, les enfants se cotisent, font une mise en commun, pour acheter à la maman le fer à vapeur dont elle rêve depuis plusieurs années, ou encore la bouilloire électrique ou le grille-pain électrique qui l'aideront dans son ouvrage de ménagère.

Et, pourquoi avec ce nouveau système n'essayerons-nous pas de découvrir ce dont rêve le père ou la mère ou les grands enfants? Il y a toujours moyen de les faire parler pour connaître leurs désirs et avec les moyens dont nous disposons, de les réaliser. Bien souvent ce ne sera pas de gros cadeaux. Mais, le geste aura une grande signification parce que ce sera l'apport de chacun, mis ensemble.

De même pour les enfants. Une tante ne sait que donner, une cousine vous demande conseil sur un choix à faire, la grand-maman hésite entre deux objets. Suggérer alors de mettre ensemble le montant de tous ces petits achats pour acheter les souliers, la robe ou l'habit de neige dont votre fille a besoin pour terminer l'hiver. Quitte à acheter vous-même un jouet, pas cher, mais avec lequel elle s'amusera autant que s'il l'était.

Aussi on peut se permettre d'acheter des livres aux enfants. Ils coûtent chers de nos jours, mais si deux ou trois personnes se mettent ensemble ce n'est pas exorbitant comme prix et cela fait la joie des enfants. Plusieurs mamans n'ont jamais essayé le "truc" d'installer les enfants dans leur chambre ou autour d'une table avec des livres. Et, pourtant, ça donne un résultat merveilleux. Et, en plus de les développer et de leur ouvrir des horizons nouveaux, vous avez la possibilité de travailler en paix. Les albums de "TINTIN" sont pleins d'aventures, les petits livres de Marcelle Vérité, ont une très belles illustrations, et les histoires sont simples, facilement compréhensibles des tous-petits. Conseillez-les à ceux qui veulent faire des cadeaux à vos enfants et qui sont disposés à se mettre ensemble pour cet achat.

R. G.

## Pour Noël... agrandir sa famille

Chaque couple, chaque foyer a ses petits problèmes, ses joies, ses peines et ses préoccupations bien à lui. Prenez Françoise et Jean. Ils ont quatre enfants souvent malades, bouclent à peine le budget du mois, et sont obligés d'acheter à tempéramment les gros morceaux nécessaires. Et, tout cela les tracasse, les fatigue. Ils sont convaincus qu'ils sont seuls à se démêler dans tant de problèmes aussi compliqués.

Nous sommes tous, plus ou moins des Françoise et des Jean. Trop souvent nous ne voyons que nos difficultés, nous retranchant dans nos problèmes.

Et, pourtant...

Pensons-nous quelques fois que ces difficultés que nous portons à deux pourtant, mari et femme, ne sont rien à côté de celles assumées par la maman restée veuve avec des enfants et qui doit être à la fois, et le père et la mère; assurer le gain-pain et voir à l'éducation des enfants?... Et, ces femmes célibataires qui avaient rêvé elle aussi d'un foyer et de petits et qui parce qu'elles ont soigné des parents malades, ont vu s'éteindre avec l'âge leurs dernières chances de voir se réaliser leur rêve... Et, ces autres femmes aussi, les plus à plaindre peut-être, abandonnées par leurs maris qui ne peuvent sans aucun espoir aspirer à un foyer normal... Que sont à côté de nos problèmes partagés à deux, ceux de ces femmes seules à porter des responsabilités trop lourdes, dans une société qui ne tient pas compte de cette "solitude"?

Même le Noël le plus modeste, sans argent ni folles dépenses nous sera envier par elles, car il y manquera chez elle la présence du mari ou des enfants.

QUE FAISONS-NOUS POUR ELLES? Nous en connaissons toutes, une cousine, une amie, une voisine qui ont la solitude comme partage. Noël, doit être pour nous l'occasion d'ouvrir très grandes les portes de la maison, et celles de notre coeur.

POURQUOI? Parce que si nous y pensons bien, nous n'avons rien fait de plus qu'elles pour mériter cette grande joie de s'appuyer l'un sur l'autre, mari et femme, et traverser ensemble les difficultés de l'existence.

Si nous pouvons alléger leur solitude, n'hésitons pas et accueillons-les chez nous, comme des soeurs, comme des amies.

Il dépend peut-être de nous qu'un peu de joie les aide à trouver moins lourde et accepter plus facilement leur solitude.

Renée Geoffroy

## "C'est à Noël que ça va se faire"

Claude veut absolument mettre le petit Jésus tout de suite dans la crèche. Mais, Pierrot, qui a compris, le lui explique, à sa manière; "Ben, non, Claude, on peut pas le mettre, il n'est pas encore arrivé, il est encore dans le ventre de sa maman. Faut attendre qu'il sorte. Regarde les bergers puis les rois mages ils sont pas dans la crèche, ils s'en viennent mais ils sont pas encore là. C'est à Noël que ça va se faire". Je souris car c'est la première année que Pierrot comprend vraiment le sens de l'attente. Pour lui l'Avent, ça ne voulait rien dire, c'était un mot comme les autres sur lequel il posait une quantité de questions mais qui demeurait tout de même un mot dans sa petite tête. Mais, il a compris cette année par les histoires que nous lui racontions, que nous attendions quelque chose avant Noël, et il est tout scandalisé que Claude veuille mettre le petit Jésus dans la crèche avant Noël, avant la naissance. Pour que nos petits rentrent un peu le grand mystère de Noël, je pense qu'il faut le leur expliquer bien simplement avec des mots qui

correspondent à une réalité qu'ils comprennent. Si j'emploie les phrases du catéchisme ou du sermon du dimanche, ils ne comprendront pas. Ce sont là des conversations pour adultes. Bien souvent les grandes personnes n'y entendent rien, à plus forte raison, les enfants...

Il faut utiliser des faits de la vie courante. Leur dire par exemple que lorsque maman attend un petit bébé, elle fait plus attention, elle prépare la layette, le berceau de la même manière il faut que les enfants préparent leur coeur à Noël, en étant plus gentils, plus obéissants en aidant dans la maison. Ça les enfants peuvent le saisir, c'est à leur portée et ils s'efforceront durant l'Avent de faire quelque chose pour se préparer à Noël. Cela non pas dans une atmosphère tendue de sacrifices et "de choses à ne pas faire", mais au contraire dans un climat calme et joyeux parce qu'ils auront compris et non pas parce que nous les aurons obligé à le faire.

R. G.

**PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS**



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC**

Achète bien qui achète

Chez **dupuis** Frères

RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

Téléphone : PLateau 5151

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressantes les syndiqués de la Canadian Vickers

**MISE A PIED**

Les mises à pied ont atteint leur point culminant la semaine dernière alors que le total atteignait 400. Il est permis de croire que le travail reprendra vers la mi-janvier. Le retard dans les livraisons de matériel a causé une partie de ce chômage forcé mais les livraisons sont attendues dans les premiers jours de janvier.

**NOUS SOMMES D'ACCORD**

Le directeur des Travaux Publics de Montréal, M. Lucien Lallier, disait l'autre jour à Ottawa, lors d'une réunion de l'Institut d'Administration publique que des programmes tracés d'avance peuvent retarder les dépressions et doivent être encouragés au lieu de se mettre à l'oeuvre lorsque le chômage a déjà fait son apparition. Nous sommes d'accord avec M. Lallier et nous espérons que des programmes de ce genre seront tracés bientôt et mis à exécution.

**UNE ARME DE GREVE**

Les employés de chemin de fer dans la Kansas disent posséder une arme redoutable en cas de grève. Cette arme, 100 p. 100 légale, disent les représentants de l'union, se trouve dans le texte d'une ancienne loi qui se lit comme suit: "quand deux trains approchent l'un de l'autre à un croisement de voie ferrée, tous les deux doivent faire un arrêt complet et aucun ne doit repartir avant que l'autre n'ait traversé."

**L'ASSOCIATION MUTUELLE**

Les membres de l'union sont priés d'assister à la prochaine réunion de l'Association Mutuelle (M.B.A.) qui aura lieu au début de l'année.

**L'ARBITRAGE**

La dernière séance d'arbitrage qui a eu lieu jeudi, le 16 décembre, a porté sur la classification des tâches. Les résultats de cette rencontre seront expliqués dans un prochain numéro.

## Menace de grève...

(Suite de la page 1)

et délibéré depuis ce temps-là, sa recommandation est le statu quo sur les salaires.

Pourtant, nous avons démontré au Tribunal que l'ouvrier à la Dominion Textile depuis 1946 n'a même pas été pleinement compensé pour l'augmentation du coût de la vie.

Or, ce défaut de compenser pour l'augmentation du coût de la vie s'est produit à une période, soit les années 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952 et 1953 où les profits nets de la Compagnie, ont atteint leur plus haut point, c'est-à-dire qu'alors que le plus haut profit net enregistré avant 1948 avait été en 1945 de l'ordre de \$2,800,000., en 1949 il atteignait au-delà de 5 millions, en 1950 au-delà de 3 millions, en 1951 au-delà de 5 millions et que durant la même période, les dividendes payés aux actionnaires commencent à atteindre également un nouveau record après une division en 1948 de 9 pour 1 dans les dites actions communes. Durant cette même période de 1946 à date, les surplus accumulés passaient de 5 millions en 1947 à 15 millions en 1953 et l'actif fixe de la Compagnie passait de 33½ millions en 1947 à 51 millions en 1953. Egalement durant la même période, la Compagnie, de la période de 1946 à 1951 a dépensé au-delà de 18 millions pour moderniser, augmenter et ajouter à ses machines

**CADEAUX**

Il est encore temps de contribuer à l'arbre de Noël de la Légion Canadienne sous les auspices du magasin Ogilvy, sur la rue Ste-Catherine Ouest. Si quelqu'un veut faire parvenir un cadeau, signalez CL. 1251.

**IMPORTANT**

Tout membre actuellement en chômage devrait faire connaître son changement d'adresse au local de l'union en signalant CL. 1251. Ce message est de la plus haute importance car il nous permettra de vous retracer quand l'appel au travail se fera.

**MAUX DE TETE**

Le récent forum sur la signification des conflits industriels organisé par le Board of Trade de Montréal a permis d'entendre des points de vue intéressants (!) sur les grèves et leurs effets. On a dit entre autres, qu'au Canada, 99 p. 100 des conflits ouvriers se soldent en perte pour les compagnies. Assistait à ce forum M. G. Walsh, vice-président de Canadian Car & Foundry; le professeur Oswald Hall de l'Université McGill, J. B. Germain, expert en relations industrielles; N. H. Bell, vice-président de Kensington Industrie et W. R. Fox, directeur du personnel à la Canadian Vickers.

En réponse à une question qui fut posée, M. Fox dit qu'il était possible de briser une grève. Prenez le cas de la Vickers, dit-il, si la grève avait duré quelques jours de plus, nous l'aurions brisée." M. Fox n'a pas expliqué cette affirmation mais nous nous demandons sur quoi il se base pour prétendre qu'après 71 jours de grève, les syndiqués de la Vickers, seraient retournés bientôt au travail.

Après 40 ans d'organisation syndicale chancelante, les ouvriers de la Vickers avaient joint les rangs de la CTCC avec l'intention bien arrêtée de prendre une bonne fois la mesure de la Canadian Vickers au cas où il aurait été impossible de signer une convention collective convenable.

ries et à ses usines.

Encore durant la même période, la Compagnie a dépensé 5 millions pour acquérir ou augmenter ses intérêts dans des compagnies filiales ou subsidiaires. En 1954, au début de l'année, la Compagnie Dominion Textile a acheté la Drummondville Cotton pour le prix de \$6,211,316.00.

Pourtant pendant ce temps, on demande à l'ouvrier non seulement de travailler trois jours par semaine, mais on lui demande en plus d'accepter le fardeau de l'augmentation du coût de la vie. Alors que les actionnaires et les officiers de la Compagnie durant cette période ont vu leurs gains s'accroître, on n'a pas voulu compenser l'ouvrier dans une proportion égale et même on lui a imposé de faire face seul à une perte de pouvoir d'achat par la dépréciation de son salaire réel et par une réduction dans celle-ci.

On pouvait s'attendre, à ce que le Tribunal ne se laisse pas uniquement impressionner par la propagande qui s'est faite autour de la crise du textile, mais tienne compte aussi, et surtout de la position économique des deux parties en présence, l'employeur et les travailleurs.

Devant si peu de compréhension de la part du Tribunal, les employés n'avaient pas d'autre alternative que de rejeter la recommandation du Tribunal Gaudet et prendre un vote de grève, c'est ce qu'ils ont fait dimanche

**A LAUZON**

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE CHÔMAGE DANS LES CHANTIERS MARITIMES

MARDI SOIR PROCHAIN, DANS LE SOUS-BASSEMENT DE L'EGLISE SAINT-JOSEPH — 1,800 CHOMEURS A LAUZON — LES DEPUTES FEDERAL ET PROVINCIAL INVITES A CETTE MANIFESTATION

Les Syndicats des Chantiers maritimes de Lauzon et de Lévis organisent une grande assemblée publique pour étudier les problèmes du chômage dans

les chantiers maritimes des villes de Lauzon et de Lévis.

M. Raymond Parent, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, qui nous communique cette nouvelle nous dit que plus de 1.800 travailleurs des chantiers maritimes de ces deux villes sont actuellement en chômage et que la situation est devenue tellement sérieuse qu'il est urgent que les autorités municipales, provinciales et fédérales soient mises au courant de cet état de chose alarmant.

**Les députés invités**

En fait, les députés fédéral et provincial de la région ont été invités à cette assemblée publique qui aura lieu dans le sous-bassement de l'église St-Joseph de Lauzon. Des invitations ont aussi été adressées aux autorités municipales des municipalités environnantes qui comptent elles aussi de leurs citoyens qui sont actuellement en chômage par suite du ralentissement dans la construction maritime.

Le public est aussi invité à cette manifestation qui promet d'être des plus révélatrices sur la situation actuelle.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, a été invité à porter la parole au cours de ce ralliement qui débutera à 8 heures n.m., mardi soir prochain, le 21 décembre.

M. Raymond Parent, organisateur de la Fédération de la Métallurgie, exposera la situation de l'embarcadere dans les chantiers maritimes et il sera suivi d'autres orateurs qui proposeront les moyens à prendre pour enrayer cette situation.

## Relations dans l'usine

"La consultation conjointe n'a pas aplani tous les problèmes auxquels la main-d'oeuvre et la direction ont eu à faire face au cours des années, mais elle a donné un bon nombre de leçons précieuses, selon un article de l'Industrial Welfare and Personnel Management.

"Des milliers d'entreprises pratiquent la consultation conjointe depuis quelques années déjà, dit l'article. Certains comités officiels ont cessé d'exister mais des milliers d'autres fonctionnent encore... Il est difficile d'évaluer l'efficacité des comités d'établissements... La consultation conjointe officielle nous a toutefois donné plusieurs leçons importantes.

Elle n'est pas une panacée pour des relations difficiles. Elle n'est efficace que si elle répond à bon nombre d'autres besoins humains; salaires raisonnables, bonnes conditions de travail, direction sage, uniforme et compatissante. Par dessus tout, elle a déterminé de façon réaliste les attitudes d'esprit des deux parties, attitudes qui contribuent à la compréhension et à la collaboration dans une entreprise.

Il y a autre chose à ajouter. Dans la nature de la vie de fabrique, le succès en matière de consultations, que celles-ci soient officielles ou non, dépend de la direction. Dans sa gestion de la fabrique, les plans, les risques et la responsabilité première.


La consultation conjointe est une attitude d'esprit qui conduit à quoi? Un intérêt commun? Un objectif commun? La survivance économique de la compagnie ou industrie? Nous ne sommes pas trop certains sur ces points. Il est plus facile de déterminer un intérêt commun entre la direction et la main-d'oeuvre qu'il ne l'est de déterminer un objectif commun...

La Consultation conjointe, toutefois, est devenue agréable. Elle ne semble plus être "révolutionnaire" (admettant même qu'elle le fût jamais) et ses résultats se trouvent sous nombre de formes, dont une des plus tangibles est la collaboration plus étroite au niveau de la direction".

Qui tient un tel langage? Un chef syndiqué, une union ouvrière? Non pas, mais bien une association qui s'efforce d'améliorer la gestion du personnel et qui est patronnée par des employeurs. Ces gens n'ont pas peur des mots ni des faits; après enquête, ils ont réalisé que la consultation des travailleurs et des syndicats était une méthode qui pouvait avoir de bons résultats en certaines circonstances et ils n'ont pas hésité à l'employer. Cependant, comme le dit bien l'article, la consultation des travailleurs n'est pas une panacée, c'est-à-dire un remède à tout guérir; c'est un moyen d'améliorer les bonnes relations, c'est tout. De plus, elle suppose d'abord de bonnes conditions de travail et ne peut les remplacer.

Ce sont là des réflexions intéressantes de la part d'un organisme comme celui-là. C'est pourquoi nous comprenons mal l'opposition qu'on rencontre certains milieux contre le syndicalisme et la crainte injustifiée que l'union ouvrière va détruire l'autorité du patron. Bien compris, le syndicat peut devenir un aide précieux dans la bonne marche de l'entreprise et profiter à tous. Toutefois, répétons-le, il ne faut pas le boudier, il faut reconnaître le fait syndical et vouloir en tirer le meilleur parti en collaborant avec les unions ouvrières qui représentent les travailleurs.



LISEZ LE NOUVEAU JOURNAL 

dirigé par Jacques Hébert

Des faits + Des vérités +  
De l'humour + Du NEUF

A partir de cette semaine:

Une chronique syndicale par Fernand Dansereau

EN VENTE PARTOUT : 10 CENTS

Abonnements: Un an: \$5.00      Six mois: \$3.00

430 est, Notre-Dame, Montréal-1 AV-8-5211

# Union Ready to Negotiate With Dominion Oilcloth Co.

"The National Union of Linoleum Workers of Montréal are ready, day or night, to negotiate with the Dominion Oilcloth Company if the company's request is so expressed".

This declaration was made by Mr. Philippe Girard, organizer for the C.C.C.L. to a crowded meeting of the striking oilcloth workers held in St-Vincent-de-Paul Hall in Montréal.

Mr. Girard pointed this out following a company request, made to the union, for permission in many cases to cross the picket

## Strike Vote by Textile Workers

In an arbitration report issued under the signature of the Board's president, Judge Alfred Gaudet, the maintenance of the "statu quo" was urged in wages for employees of the Dominion Textile Company's mills at Montmorency, Magog, Sherbrooke and Drummondville.

Judge Gaudet turned down both the union's request for a ten per cent increase in wages and a company demand for a 5 per cent reduction in salaries.

The arbitration, which started last January, dealt with a dispute arising out of a wage re-opener clause in the labor contract signed between the Dominion Textile Company and the Textile Unions of the C.C.C.L.

The majority report was signed by Judge Gaudet and the company arbitrator, A. Stewart McNichols.

Union arbitrator, Theodore L'Esperance dit not concur.

Following the announcement of the refusal of the Arbitration Tribunal to grant wage increases, the 5,000 textile workers at Sherbrooke, Magog, Montmorency and Drummondville have taken a strike vote.

This news was released by Rene Gosselin, president of the Federation of Textile Workers (C.C.C.L.) who claims that the employees in these mills have been treated unjustly, by not being given salaries in accordance to the cost of living index from the year 1946, while from this year (1946) the earnings of the company have been close to \$10,000,000.

In 1954 at the outset of the year, the Dominion Textile Company bought out the Drummondville Cotton Company for the sum of \$6,211,316.00 while during this period the worker was given three days work a week and obliged to carry the extra burden of the rise in the cost of living.

Facing such little understanding from the Arbitration Tribunal, the employees had no other alternative than the rejection of the Gaudet sentence and the taking of a strike vote.

## Huge Housing project for Toronto

A \$14,000,000 low-rent housing project, the largest yet undertaken through federal-provincial co-operation, is scheduled for construction in the Toronto Metropolitan area next spring.

The 125 acre site for the project in North York is now owned by the federal government's Central Mortgage and Housing Corporation. Homes to be constructed will include 725 two-story row housing units, 150 two-story semi-detached units, 150 three-story walkup apartment units and 200 units in six-story apartments.

Costs will be shared by the three levels of government on the following bases; Federal Government, 75%; Ontario 17½%; and Metropolitan Toronto 7½%.

Homes will be available at rents ranging from \$65 to \$78 a month with occupancy limited to families with incomes between \$2,800 and \$4,000.

## Granby Newspaper Suspends Publication

The Granby newspaper, La Voix de l'Est, was obliged to suspend publication last Thursday following the decision of the employees, The Granby Printers Union (C.C.C.L.), to remain away from their jobs on this day.

The work-stoppage was caused by a dispute concerning a foreman, Aurele Breton, and the discussion on this subject is still in progress. The commercial printers joined their fellow-workers Monday morning to give further help in this discussion.

The employees have forwarded a letter to the proprietor, Mr. Aime Laurion, demanding the removal of the shop foreman in question because of his attitude toward the employees.

We now recall the same situation arising in Sherbrooke when this foreman, Breton, was in charge of the printing shop of the Sherbrooke Tribune. This dispute was settled by the departure of the foreman from the Tribune to the Granby paper. The Voice of the East where since he has taken over, several employees have quit their jobs in protest to the untenable conditions under this man.

line. In one instance, as an example, the company requested permission to ship an order of floor covering which was ready for delivery. At the strikers' meeting the workers simply refused the permission to the company to cross the picket line, as they have done previously in the case of plumbers, carpenters and cleaning staff.

"In the C.C.C.L., one of our principles is never to cross a picket line set up by a union on strike. If this is our conviction, it is useless to demand authorization to break a picket line", said Mr. Girard.

"If the company requires manpower in order to produce, deliver etc., they are fully aware of what impedes this. The workers will not return to work until a collective labor agreement has been signed to their satisfaction".

"If the company wishes the workers to return to their jobs, they have only to notify the negotiating committee to meet with them at any hour, day or night, to discuss the finalizing of a labor agreement", concluded Mr. Girard.

## THE EDITORS' OPINION

### Opposition attacks Quebec Government on Housing Legislation

Evidently taking his cue from demands recently presented to the Quebec Cabinet by the C.C.C.L. Unions in the presentation of the annual brief at Quebec, Jean Jacques Bedard, Liberal member for Quebec County, has urged provincial authorities to set up a special urban housing credit plan and called for greater co-operation among the governments at the Federal, Provincial and Municipal levels to help solve the housing situation.

He urged that the Federal Central Housing and Mortgage Corporation be recognized as a lending agency in Quebec.

During the debate on the C.C.C.L. brief regarding help to home builders, Premier Duplessis said the government was not making any gifts to prospective home owners.

Bedard told the Legislative Assembly that "the population does not expect gifts from the government, but rather the establishment of a rational urban housing credit system".

He recalled that in most cases the main obstacle to securing a home was the down payment because financing organizations and credit unions do not lend more than 75 per cent of the necessary amount.

"In most instances, there is an amount varying between \$1,200 and \$3,000 that must be supplied by the owner for the down payment in addition to the funds made available" said the Quebec County member. "The only manner to rectify this situation is to set up an urban housing credit system".

### Montreal Conditions Scored

Another Opposition member, Emilien Lafrance, from Richmond, Quebec told the Assembly that Ontario was far ahead of Quebec as regards housing legislation and he deplored present housing conditions in Montreal.

"Between January and July this year" he said "Ontario has spent \$200,000,000 more for housing than Quebec".

Referring to conditions in Montreal, he said that in districts where workers live, 54 per cent of the population had to use the livingroom as a bedroom and that 60 per cent of the lodgings had less than five rooms.

"Thirty-nine per cent of Montreal workers don't even have baths in crowded tenement districts" Lafrance asserted.

He added that Montreal had the "honor" of having more than 4,000 slum dwellings and that 51 per cent of the lodgings occupied by the labor class had at least one room without a window. Opposition speakers also said the proportion of home owners in Quebec is falling, while it is increasing in every other province.

### Duplessis Cries "Smear"

Premier Duplessis shrugged the statements off as a "smear", and asked the Opposition to cease "smearing the Province of Quebec and to stop citing Ontario as an example".

WHETHER MR. DUPLESSIS' CHARGE OF SMEARING IS JUSTIFIED, OR NOT, FACTS ARE FACTS.

Statistics show that between 1948 and 1954 Ontario had built twice as many homes as Quebec and between 1941 and 1951 the number of home owners in Ontario jumped 13.1 per cent compared with a drop of 5.4 per cent in Quebec.

Although Quebec was the Province with the largest families, statistics showed Quebec had more small homes than any other province in Canada.



## NEWS & VIEWS

### Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

#### LAY-OFF

We understand the lay-off reached its peak last week, when the total number of employees laid off their jobs came close to touching the four hundred mark. All indications point to a resumption of work around the middle of January.

Shortage of material caused the slump but shipments of new materials are expected to reach the plant by mid-January.

#### WE COINCIDE

Montreal's director of public works, Lucien L'Allier, told the Institute of Public Administration meeting held in Ottawa recently, that five years programs which retarded economic depressions were to be recommended rather than schemes which were initiated after unemployment had become critical. We concur with Mr. L'Allier and look forward to such plans being adopted without further delay.

#### SECRET WEAPON

Railroad unions in Kansas say they have a secret strike weapon available to no other unions in the country. And it's 100% legal, declare the union men. The weapon is an ancient state law which requires: "When two trains approach each other at a crossing, they shall come to a full stop and neither shall start until the other has gone".

#### M.B.A.

Union members are urged to attend the meetings of the M.B.A. (Mutual Benefit Association). As subscribers to this fund it is your duty to take an active interest in the administration and management of this Association. A meeting will be held in the new year and all members should make an effort to attend and take an active part in this assembly.

#### ARBITRATION

The article to be discussed at the next meeting of the Arbitration Board will cover "Classification of Trades". This meeting is scheduled to take place Thursday December 16th and results will be covered in this column in our next issue.

#### GIFTS

There is still time left to don-

ate any gifts, large or small, to the Canadian Legion's Christmas Tree in Ogilvy's Departmental store on St. Catherine Street West. If any member desire to cheer some veteran up by donating a gift to be placed on the tree, please contact your union office at CL 1251.

#### IMPORTANT

Members who have been laid off their jobs are asked to notify the union office of any change of address. This appeal is most urgent. When the re-call to work is sent out the member's right is important. Please call the union office at CL 1251.

#### HEADACHES

The recently held Forum on Board of Trade brought to light the significance of industrial conflicts organized by the Montreal many interesting points in relation to strikes and their causes. In Canada, according to statistics, the companies lose in 99% of cases. This was the opinion of members attending the Forum among whom were M. G. Walsh, vice-president Canadian Car and Foundry who presided. Others were Professor Oswald Hall of McGill University, J. B. Germain, industrial relations expert, N. H. Bell, vice-president Kensington Industries Ltd and W. R. Fox, personnel director of Canadian Vickers Limited.

Answering to one of the questions posed during the meeting, "Do you believe a strike can be broken?" W. R. Fox came up with an answer, and we quote, "It can be done" then he added "in the case of Vickers strike if we could have held out a few days longer, we would have succeeded in breaking the strike."

No further elaboration was given to this answer by Vicker's personnel director, but no statement could be further from the factual proofs after 71 days of strike.

After 40 odd years of never having been properly organized, by a union, Canadian Vickers, no doubt, were astounded at the solid front shown by the C.C.C.L. and likewise at the circumstances under which a collective labor agreement was signed.

We doubt very much the veracity of Mr. Fox's outburst. Pass the aspirins, please!

### MONTREAL

## "Let Sleeping Dogs Lay" is Useless

A resolution passed at a meeting of the Central Council of Montreal (C.C.C.L.) deplored the manner in which the Quebec government recently received the annual brief presented at Quebec by the C.C.C.L. As already known, Mr. Duplessis was firmly opposed to the demands made by the union and which was demonstrated by the rebuffs accorded the delegates at the presentation of the brief.

Mr. J.-P. Robillard proposed the resolution in this form: "The Central Council of National Syndicates of Montreal deplores the attitude of the provincial government in its attitude to the annual brief presented by the C.C.C.L."

A few members were opposed to the adoption of the resolution stating that it would prove useless, as proven by the government's lack of consideration.

The majority of members were

opposed to the reasoning of this group, claiming that the procedure of passing the resolution was in accordance with the manner adopted by all other associations. As an example, presenting a brief by groups friendly with the government, and in case of refusal, re-appear before the authorities using a little more diplomacy.

Other members denounced the policy of "let sleeping dogs lay" declaring that the workers should appear before the government as independent and free men. If the union does not protest injustices against the workers, who else will?

The motion on the resolution was finally adopted by the greater number of delegates, only four members dissenting.

The meeting was held under the presidency of Mr. Horace Laverdure of the Central Council of Montreal C.C.C.L.